

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du samedi 30 janvier 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_01_30_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions pour l'aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière (modification de l'implantation de l'abri bus, création d'un parking engazonné et mise en place d'une borne de recharge électrique)

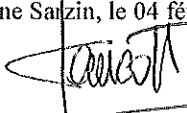

Vu la délibération n°D_2021_01_30_08 du 30 janvier 2021 portant adoption du projet d'aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière ;

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du projet d'aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière qui prévoit l'installation et le repositionnement d'un nouveau chalet-abribus au carrefour de la Fruitière, l'aménagement d'un parking engazonné et l'installation d'une borne électrique publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au titre de l'opération « Aménagement sécuritaire au lieu-dit La Fruitière » auprès de différents organismes et notamment le Conseil départemental de la Haute-Savoie par le biais des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021</p> <p>Et de la publication le : 04 février 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021</p> <p>Le Maire, </p> <p>Georges CANICATTI</p> 
--	--

